



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

N° 41994 /MEE/DGEE/Circo13

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le

16 AOÛT 2016

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Catherine DUMAS IEN
chargée de mission maternelle

à

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle

P. J. : Une annexe

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adaptée en Polynésie française et la charte de l'éducation actualisée de la Polynésie française par délibération 2016-59APF du 7 juillet 2016 ont souligné la place fondamentale de l'école maternelle comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Les élèves de l'école maternelle suivent désormais un cycle d'enseignement à part entière, le cycle des apprentissages premiers, pour lequel un nouveau programme, publié le 04 août 2016 au JOPF 2016-51 NS, entre en vigueur à la rentrée 2016.

Le cycle des apprentissages premiers a une identité propre : centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, il établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les apprentissages de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité. Il vise à prévenir les difficultés, réduire les inégalités et inscrire chaque enfant dans un parcours de réussite.

Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, il est nécessaire que les enseignants du cycle des apprentissages premiers puissent transmettre aux enseignants du cycle suivant, cycle des apprentissages fondamentaux, **un état des acquis de leurs élèves à l'issue de la scolarité à l'école maternelle.**

A l'école maternelle, le suivi des apprentissages et la communication autour des progrès des élèves passent par deux outils :

- **Un carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle ;
- **Une synthèse des acquis de l'élève**, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la DGEE : <http://www.maternelle.education.pf/>